

DECISION N° 2023 - 17

Dette – Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Normandie pour la réhabilitation du centre nautique Eurocéane -- Budget annexe Eurocéane 2023

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

Afin de financer les travaux de réhabilitation du Centre Nautique Eurocéane, la commune a consulté huit établissements bancaires pour obtenir un prêt de 2 000 000 €.

Trois banques ont envoyé des offres correspondant à la demande.

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

- **Vu** le rapport d'analyse des offres ;

- **CONSIDERANT** que l'offre de financement présentée par la Caisse d'Epargne Normandie, est la plus intéressante, après analyse des propositions aux caractéristiques équivalentes.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie un financement BEI de 2 000 000 € pour la réhabilitation du Centre Nautique Eurocéane aux conditions suivantes :

Les caractéristiques de l'emprunt :

Montant :	2 000 000 €
Taux d'intérêt fixe :	2.89%
Durée :	15 ans
Modalités de remboursement	semestriel
Type d'amortissement :	amortissement constant
Frais de dossier :	2000 €

ARTICLE 2 : d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté ;

ARTICLE 3 : de signer le contrat de prêt à passer avec la Caisse d'Epargne Normandie et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 27/03/2023

Catherine FLAVIGNY



Maire

Conseillère départementale

